

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 2 avril 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 30 mars et le 2 avril 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 2 avril 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones
de désescalade (30 mars 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 12 violations, dans les provinces de Lattaquié (6), de Damas (5) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 778.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 500 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 54 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 75 453.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Jdeïdé (province d'Alep) et de Talbissé (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 484.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(31 mars 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 11 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Damas (3) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province d'Alep.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 778.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 500 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 60 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 75 513.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 484.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(1^{er} avril 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 12 violations, dans les provinces de Lattaquié (5), de Damas (5) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province de Lattaquié.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 778.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 500 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 82 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 75 595.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 484.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones
de désescalade (2 avril 2018)****Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 12 violations, dans les provinces de Lattaquié (6), de Damas (3), d'Alep (2) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Edleb (3) et de Homs (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 778.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 499,94 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 90 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 75 685.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, 10 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Taqsis, Zaour el-Joumqala, Zaour Abou Darda, Michiyah, Qbeïha, Amira, Atchan, Zor el-Malan, Ramliyé et Hanifa (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 494.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.